

LA

TROUVAILLE D'AUTRÊCHES

PAR

M. ALBERT DE ROUCY

Quoique confinant l'un à l'autre, les cantons actuels de Vic-sur-Aisne et d'Attichy appartiennent à des départements différents, celui-là au département de l'Aisne, celui-ci au département de l'Oise. Ce dernier comprend, au nombre de ses principales communes, celle d'Autrêches, dont le territoire accidenté s'étend, par des pentes élevées, en partie boisées, en partie cultivées, jusqu'aux plateaux qui dominent la vallée de la rivière de l'Aisne, à droite de son cours. Le long d'une des pentes inférieures et traversant le village d'Autrêches est une route montante, considérée par les archéologues de la région comme étant l'ancien chemin gaulois de Soissons à Amiens; elle se relie, avec quelques autres réseaux, à la grande voie romaine se dirigeant vers Noyon et Roye, pour gagner Amiens.

Sur les pentes au-dessus de ce chemin gaulois se trouvent deux emplacements, l'un lieudit le Châtelet (*castellum*) où se rencontrent des vestiges de construction de l'époque gallo-romaine, l'autre plus rapproché du village, lieudit le Buisson de Clermont, ce qui indique son boisement antérieur. (Voir plan topographique dû à l'obligeance intelligente de M. Flobert, maire d'Autrêches, PL. I.)

C'est sur ce dernier emplacement qu'au cours de l'année dernière (1891) en labourant sa propriété, un brave cultivateur d'Autrêches, M. Théophile Rosain, mit à jour un vase de terre gris noirâtre, de la forme dite *olla*, recouvrant une

masse de petites monnaies fortement oxydées, au milieu desquelles se trouvaient deux bagues ou anneaux d'argent, ainsi qu'un morceau de toile de fil et un débris de mince planchette de bois. (Voir PL. II.)

Voici, d'après M. Rosain, aussi précis qu'affirmatif à cet égard, dans quelle condition la trouvaille s'est offerte à lui. Le vase était renversé sur son contenu qu'il couvrait entièrement, présentant son fond ou sa base en dessus. Malgré son apparence insolite, c'est une circonstance qu'il faut admettre, sur le témoignage de l'inventeur affirmant que la position du vase maintenu et comprimé par le tassement du sol n'avait pu se modifier d'aucune manière par le choc de la rencontre.

Mais d'ailleurs, en y réfléchissant, cette position n'est pas irrationnelle, puisque le vase renversé dissimulait et préservait mieux son contenu que le vase, en position normale, abrité seulement d'un couvercle mobile, altérable, permettant à l'eau de s'y infiltrer par son large orifice.

Voici maintenant de quoi se composait le dépôt renfermé par le vase, indépendamment du débris de planchette et du petit morceau de toile encore assez bien conservé, malgré son antiquité. (Voir PL. II.)

Ce sont d'abord deux bagues ou anneaux d'argent dont l'un pesant 17 grammes, ayant une ouverture de deux centimètres de diamètre, simplement orné de facettes plates oblongues sur le pourtour extérieur.

L'autre, pour compenser l'infériorité de son poids (six grammes), étale de larges palmettes ciselées, un peu tronquées à leur extrémité, autour d'un châton ovale, où se trouve enchâssée une pâte de verre d'un ton gris bleu, simulant l'onyx.

Cette pâte de verre est intaillée d'une petite figure représentant un guerrier debout, la main droite appuyée sur un bouclier à ses pieds, la main gauche relevée et tenant une haste droite.

Ces deux anneaux sont particulièrement intéressants comme spécimen authentique de la bijouterie annulaire courante, à une époque et dans une région où tout était tumultueux, bouleversé, en état de pénurie générale.

A cette époque, la seconde moitié du troisième siècle, l'argent métal était devenu si rare qu'on en avait presque interrompu le monnayage, en lui substituant un mauvais alliage, connu, en numismatique, sous le nom de *billon*, alliage qui, bientôt, fût lui-même remplacé par de simples monnaies de cuivre. Mais pour donner à celles-ci un aspect moins défavorable, on en blanchissait légèrement les surfaces dans un bain métallique, d'où leur dénomination de pièces saucées.

Indépendamment de tout souvenir ou autre sentiment quelconque pouvant s'y rattacher, les deux anneaux d'argent devaient donc avoir une valeur particulière pour leur possesseur et il est vraisemblable que le morceau de toile rencontré dans le dépôt a servi à les envelopper et que, pour mieux les dégager de tout contact avec la commune masse monétaire, elles ont été renfermées dans une petite boîte de bois, dont le débris de planchette faisait partie, sans toutefois autrement contredire à l'opinion qui voudrait que ce débris eut appartenu à une planchette destinée à servir d'occlusion et de base inférieure au vase renversé.

Après ces deux anneaux, viennent les nombreuses petites monnaies formant le principal volume du dépôt. Leur nombre peut être élevé au chiffre de 820 à 825, y comprises celles en très petit nombre (une trentaine peut-être, d'ailleurs prélevées sans choix), qui ont échappé à la présente analyse.

La plupart étaient dans un tel état d'oxidation qu'il a fallu les en dégager, une à une, pour les reconnaître, avec le regret de n'y trouver aucune rareté numismatique. Bien peu même de ces pièces, si nombreuses et si communes dans la région¹, offraient de bons types de satisfaisante conservation, presque toutes, par leur imperfection, révélèrent une fabrication irrégulière, défectueuse et hâtive.

En voici la composition détaillée numériquement et par ordre de dates :

I. Un denier d'argent d'Antonin le Pieux, au revers d'un

1. A citer des trouvailles identiques, notamment à Carlepont, à Cuts, à Thiescourt, dans le département de l'Oise.

modius, d'où émergent des épis de blé, avec la légende *annonæ Aug.* = l'unique petite monnaie d'argent pur mêlée au dépôt et sensiblement usée par une circulation antérieure de plus d'un siècle ;

II. Une pièce de Gordien III, dit le Pieux, en alliage d'argent ;

III. 3 de Valérien Senior = 2 en billon, une en petit bronze ;

IV. 86 de Gallien = 3 en billon, 83 en petit bronze ;

V. 7 de Salonine, femme de Gallien = une en billon, 6 en petit bronze ;

VI. Une de Salonin Valérien, leur fils, en petit bronze ;

VII. 9 de Postume père, = 2 en billon, 7 en petit bronze ;

VIII. 252 de Victorin, = une en mauvais alliage d'argent, 251 en petit bronze ;

IX. 2 de Marius, en petit bronze ;

X. 242 de Tétricus père, en petit bronze ;

XI. 102 de Tétricus fils, en petit bronze ;

XII. 95 de Claude II, dit le Gothique, en petit bronze, quelques-unes saucées ;

XIII. Une de Quintille, son frère, en petit bronze ;

XIV. 7 d'Aurélien, en petit bronze, dont 4 saucées ;

XV. Une de Tacite, en petit bronze ;

XVI. Une de Probus, en petit bronze.

Dans la nomenclature ci-dessus figurent, abondamment les Victorin, les Tétricus, père et fils, ce qui, avec les Postume en plus, s'est généralement rencontré dans les trouvailles analogues de la région. Ces personnages n'étaient pas des empereurs réguliers reconnus par le Sénat de Rome. Ils commandaient dans les Gaules, sous le règne tourmenté de l'empereur Gallien, des corps d'armée qui, de connivence avec leur personnelle ambition, se soulevèrent contre l'autorité légitime, pour les proclamer empereurs.

C'est Postume le père qui, le premier, fut ainsi élu et sût, pendant huit à neuf ans, maintenir son empire dans le nord des Gaules, où il était né, pour le transmettre, dans les mêmes conditions, à Victorin, son lieutenant ou son associé. Marius ne succéda que fort peu de temps à celui-ci,

ayant été assassiné deux ou trois mois après son élection militaire. C'est alors que Tetricus le père, appelé à l'empire par les troupes soldatesques et sans la consécration du Sénat, établit son règne dans les Gaules, de l'an 267 à l'an 272 de l'ère chrétienne, en s'associant son fils, tout jeune encore, sous le titre de *Cæsar*, pour le désigner à sa succession.

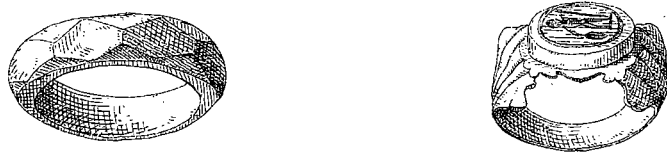
Le mode, le lieu d'élection, la zone d'autorité de ces commandants d'armée justifient le titre restrictif d'empereur des Gaules qui leur est actuellement donné. C'est sous ce titre aussi que leur monnayage, avec toutes ses variétés connues, figure dans les belles et nombreuses planches publiées par le regretté baron de Witte, membre de l'Académie des Inscriptions.

Toutes les pièces de la trouvaille d'Autrèches s'y trouvant reproduites, il serait superflu d'en faire ici une répétition. Il peut être intéressant, toutefois, d'arrêter l'attention sur la nature et les légendes des revers. Elles ont pour principal objet de rappeler ou de ranimer la confiance partout ébranlée ; ce sont des invocations ou des allusions à la paix, à la pitié, à la providence, à la confiance publique, à la victoire, à la valeur invincible et à la conservation de la santé des empereurs, à leur équité, à la fidélité des soldats, jusqu'à la joie et la gaieté : *Lætitia, hilaritas*.

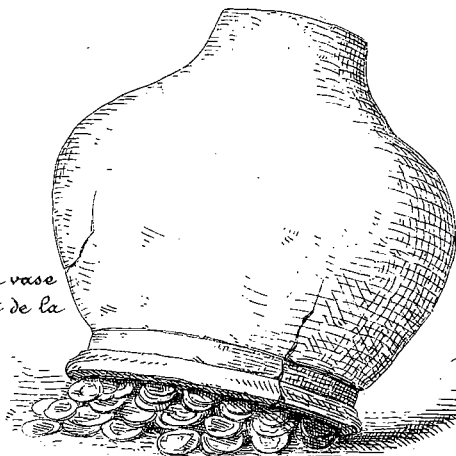
Elle était loin, alors, la joie ou la gaieté ; c'était au contraire, l'effarement, l'alarme continuelle dont la trouvaille d'Autrèches est un particulier témoignage. Son enfouissement, en effet, n'a pu avoir d'autre objet que de la soustraire aux déprédations incessantes qui désolaient la contrée.

Quant à la date de cet enfouissement, on est amené, rationnellement, à la fixer au premier temps du règne de l'empereur Probus.

Cette date se justifie par la présence, dans le dépôt enfoui, d'une monnaie de cet empereur, le dernier de la série ci-dessus rapportée. Probus, en effet, régulièrement investi de la puissance impériale, en l'an 276 de l'ère chrétienne, a régné assez glorieusement jusqu'à l'an 282, et, dans cet intervalle, l'émission abondante de ses monnaies s'est répan-



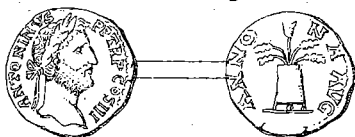
Bagues en argent (Grandeur naturelle)



Position du vase
au moment de la
trouvaille

Vase en terre cuite
contenant les monnaies
et bagues
1/3 de la grandeur naturelle

Denier d'argent



Types de quelques monnaies (petits bronzes)



V. Cauchemé - del.

due partout, notamment dans les Gaules où on les trouve très communément en nombre. Or, la présence si particulièrement restrictive d'une seule de ces monnaies dans un dépôt considérable indique une émission tout à fait à son début et, par conséquent, le commencement du règne de Probus, c'est-à-dire de l'an 276 à l'an 277.

La présente notice n'a d'autre objet, sans doute, que de faire connaître et d'analyser la trouvaille d'Autrèches, d'en relever et d'en expliquer les circonstances. Qu'on lui permette toutefois, en finissant, une prétention accessoire, celle d'offrir à ceux qui en trouveraient l'occasion, une méthode pour le signalement et la description de leurs découvertes.

Voici en quoi cela consisterait principalement :

Désigner exactement le territoire, le lieu dit et le point précis de l'invention, en mentionnant ses alentours, rappeler les circonstances qui l'ont amenée, les conditions où elle s'est présentée, tout d'abord, aux yeux de l'inventeur, mentionner les particularités ou les accessoires rencontrés autour et près de l'objet de la découverte ou de la trouvaille, décrire, après un sûr et complet examen, sa composition, en analyser les détails, pour en tirer, ensuite, les déductions historiques ou archéologiques qui en découlent rationnellement.
